Pour les étudiants, les stages sont importants, car ils leur permettent de mettre en pratique la théorie. Cet élément important fait partie de la réforme de la formation initiale et est une des conditions qui permettra au Pacte de réussir. C'est une des raisons pour lesquelles nous travaillons en étroite collaboration avec M. Marcourt sur les contenus de la formation initiatle et la manière dont elle sera organisée.

M. Jean-Pierre Denis (PS). – Le plus important est d'avoir conscience de nos forces et de nos faiblesses et de savoir comment pallier ces faiblesse grâce à une vision systémique. Je pense que le Pacte pour un enseignement d'excellence permet de développer une telle vision. Les pays à haute performance sont ceux qui mettent précocement l'accent sur la spécialisation des enseignants.

Le rapport fait notamment référence à ce que les Anglo-saxons appellent la *clinical education*, que je traduis par une formation clinique aux enjeux de la santé, et à des ateliers spécialisés liés aux troubles de l'apprentissage. La dyslexie et le harcèlement à l'école sont des thèmes qui doivent faire l'objet de formations et d'ateliers spécifiques. La formation continue est également essentielle. Avoir des enseignants qui ont une réelle expérience de ces préoccupations est un facteur de réussite pour les élèves. La stabilisation de l'équipe pédagogique est un autre facteur de réussite. En effet, le changement régulier de professeur pour un même cours a un effet extrêmement négatif. Tous ces constats se traduisent dans les résultats des tests PISA des dix dernières années.

7 Débat d'actualité (Article 82, § 6 du règlement): «Appel au secours des directeurs d'école»

M. le président. – L'ordre du jour appelle le débat d'actualité intitulé «Appel au secours des directeurs d'école».

Les temps de parole sont de cinq minutes par groupe politique reconnu, de dix minutes pour la réponse du gouvernement et d'une minute par groupe reconnu pour la réplique.

M. Laurent Henquet (MR). – Madame la Ministre, je vous l'ai déjà dit cent fois au cours de ces quatre dernières années: le fossé se creuse entre les «décideurs d'en haut», c'est-à-dire vous et votre majorité, et les directions des écoles qui ont pour mission d'appliquer les décrets qui sont votés dans ce Parlement. Les griefs sont pleinement connus. J'en citerai cinq.

Premièrement, la charge administrative ne cesse de croître. D'après les estimations, par exemple, les directeurs de l'enseignement primaire consacrent 80 % de leur temps à des tâches administratives. Pendant ce temps, ils ne font pas ce pour quoi ils sont désignés: la guidance pédagogique de leur établissement, notamment l'accueil et l'encadrement des jeunes enseignants, ainsi que les réunions avec les éducateurs, les parents et les élèves. Paradoxalement, tout le monde en est conscient, même vous. Vous le dites en effet régulièrement. Toutefois, à chaque adoption d'un nouveau décret, les tâches administratives des directions d'école augmentent.

Deuxièmement, l'autonomie des directions se réduit. On sait que tous les systèmes éducatifs performants de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) se caractérisent par une autonomie extrêmement large des établissements. La Fédération Wallonie-Bruxelles fait juste l'inverse, comme avec le décret «Titres et fonctions». Je vous proposerai dès lors de renverser la tendance: diminuer les tâches administratives et augmenter l'autonomie. Ce faisant, vous permettez en effet aux directions de prendre des décisions adaptées aux réalités auxquelles elles sont confrontées. Tout décider par décret n'a pas de sens puisque la réalité est plurielle et les écoles sont différentes.

Troisièmement, certains décrets, tels que celui portant sur les titres et fonctions, sont d'une complexité phénoménale. Dès lors, les directions et leurs secrétariats sont aujourd'hui complètement débordés. Ils ne savent plus à quel saint se vouer. Je crains d'ailleurs le pire pour la rentrée de septembre puisque vont disparaître les assouplissements que vous avez accordés après vous être rendu compte de la complexité des textes. Pour la première fois, en septembre, nous vivrons donc l'application réelle de ce décret.

Quatrièmement, je citerai l'imprécision de certains décrets. L'an prochain, des établissements rédigeront leur plan de pilotage et d'autres le mettront en application. Cependant, on ne connaît ni la mission, ni le profil, ni le mode de désignation des délégués aux contrats d'objectifs (DCO). On risque donc une aberration: les écoles auront établi leur plan de pilotage effectif, mais les DCO ne seront pas encore désignés.

Enfin, cinquièmement, le rythme auquel les réformes sont imposées est souvent critiqué. Par exemple, on a réformé le premier degré tous les deux ans, sans avoir évalué la réforme précédente!

Par conséquent, les directeurs se sentent complètement stressés et découragés. On parle même de cas de burn-out.

Je connais plusieurs établissements scolaires dans la province de Namur où plus personne ne postule à un poste de directeur. Certains occupent cette place une année et ensuite la quittent de manière définitive. Les établissements se retrouvent sans direction, ce qui est gênant puisque c'est cette dernière qui donne l'impulsion pédagogique à son établissement, comme la ministre la donne à son cabinet.

Comment avez-vous réagi à cette lettre signée par 400 directeurs? Comment comptez-vous agir pour recentrer leur travail sur la fonction pédagogique? Quelles solutions concrètes leur proposez-vous? Après la pénurie des enseignants, je crains une pénurie des directeurs. Que leur dites-vous concrètement pour que nous évitions cette catastrophe?

M. Dimitri Legasse (PS). – 400 directeurs du réseau libre catholique ont lancé un véritable cri d'alarme! Une lettre ouverte signée par autant de personnes ne peut laisser indifférent. Mon collègue nous a communiqué quelques éléments à propos de ce courrier qui vous a été adressé: la pénurie, la complexité des grilles horaires, la pénibilité, le manque de temps et de moyens octroyés aux écoles pour exercer correctement leurs missions pédagogiques, organisationnelles et autres. Ainsi, nous risquons d'être confrontés à une pénurie de directeurs. Ce fait est paradoxal, car notre idée n'est pas de leur octroyer moins d'autonomie ou de les empêcher d'exercer leur fonction. Au contraire, notre but est de leur donner plus d'autonomie pour qu'ils exercent au mieux leur fonction.

Quelles réponses apporterez-vous aux personnes qui ont poussé ce cri d'alarme? Quels éléments de solution leur avez-vous déjà donnés? Quels points du Pacte pour un enseignement d'excellence les rassureront? Il est question de nombreux burn-out, de personnes qui, après un an d'exercice de leur fonction, renoncent à leur emploi de directeur, purement et simplement. Pourtant, ceux-ci ne sont pas en fin de carrière, au contraire. Ces faits sont extrêmement inquiétants.

Mme Barbara Trachte (Ecolo). – Madame la Ministre, c'est en effet un cri d'alarme que 400 directions d'écoles secondaires de l'enseignement libre vous ont adressé lundi dernier. Les directeurs croulent sous les tâches administratives, les circulaires, la mise en œuvre du décret «Titres et fonctions» et la gestion de la pénurie d'enseignants dont nous parlons régulièrement au sein de cet hémicycle. Toutes ces tâches supplémentaires les détournent de leur métier et des missions essentielles qui les avaient motivés à devenir directeurs d'école: la gestion d'équipes pédagogiques et d'un projet pédagogique d'une école, mais aussi l'accueil des jeunes enseignants. Or, nous savons à quel point ce dernier volet est déterminant pour que les jeunes enseignants continuent à exercer cette fonction.

Pire encore que ces constats, ces directeurs d'école nous disent qu'à leurs yeux, le Pacte et l'ensemble des mesures qui en découleront ne constituent ni une bouffée d'oxygène, ni une amélioration de notre enseignement général, ni un allègement de leurs tâches, mais plutôt un boulet qui les coulera encore un peu plus. Et cet emballement des décrets attendu dans l'année qui vient, ils le voient avec une énorme circonspection. Ce cri d'alarme traduit donc à nouveau l'échec de l'adhésion des acteurs de l'école à ce processus.

Madame la Ministre, quelles mesures peuvent-être prises à moyen, mais aussi à très court terme afin de soulager les enseignants et directeurs d'école et d'obtenir, enfin, l'adhésion des acteurs de l'école aux réformes que vous envisagez de faire adopter dans l'année qui se profile?

Mme Mathilde Vandorpe (cdH). – Nous discutons régulièrement, en commission, des difficultés rencontrées par les directeurs. De nombreux points problématiques viennent d'être cités. Cette surcharge administrative est due aux circulaires et aux différents textes que nous avons adoptés, mais aussi à d'autres éléments indépendants de votre volonté. Le règlement général sur la protection des données (RGPD) constitue, par exemple, une nouvelle charge incombant aux directeurs qui n'a aucun lien avec le domaine de l'école.

La pénurie des directeurs constitue un autre obstacle. Si nous voulons des professeurs de qualité, nous voulons aussi des directeurs de qualité. Aujourd'hui, l'image donnée du monde enseignant n'attire pas les directeurs. Néanmoins, vous avez déjà fait de nombreux efforts: le texte visant à apporter une aide aux directeurs de l'enseignement fondamental et spécialisé vient d'être signé et ces directeurs-là sont contents. Il faut encore développer toute cette aide administrative dans le secondaire. Les assouplissements effectués concernant les titres et fonctions ont également porté leurs fruits et le travail doit être poursuivi à ce niveau. Peut-être pourriez-vous nous exposer vos idées quant au développement de ce texte pour le rendre plus facilement exécutable par les directeurs déjà débordés?

L'élément suivant concerne les degrés d'observation autonome (DOA). Il y a 26 DOA en Fédération Wallonie-Bruxelles et plusieurs d'entre eux s'inquiètent de la suite du Pacte pour un enseignement d'excellence, notamment en ce qui concerne le développement et l'allongement du tronc commun. Il serait certainement bénéfique que vous organisiez une rencontre avec les 26 directeurs du DOA. Vous avez certainement des relais, mais il doit être possible de réunir autour de la table une trentaine de personnes. Une telle réunion permettrait d'échanger, d'écouter leurs inquiétudes, comme vous le faites parfois avec l'un ou l'autre en aparté, et de trouver ensemble des solutions concrètes. Madame la Ministre, quels efforts comptez-vous encore faire en vue de rassurer et soulager ces directeurs?

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – J'ai pris la mesure de tous les points abordés dans la carte blanche qui nous a été adressée par voie de presse. Je suis particulièrement consciente de l'exigence du métier de directeur. Cette profession peut devenir très frustrante lorsqu'on n'a pas tout le temps que l'on souhaiterait pour développer l'accompagnement pédagogique des équipes dont on a la charge. J'entends

bien cette frustration qui peut conduire à un ras-le-bol, voire à un burn-out chez certains. Aujourd'hui, les données à ce sujet ne sont pas encore quantifiées. Ma réponse écrite à ce courrier partira cet après-midi et je n'ai aucun problème à vous la transmettre par l'intermédiaire de vos cheffes de groupe. Elle sera d'ailleurs adressée à celui qui a prêté sa plume aux 400 directeurs et sous-directeurs, comme il l'indique dans le courrier.

Eu égard à ce métier très exigeant, j'aimerais évoquer certains éléments qui ont déjà été mis en place. Dans le cadre du Pacte pour un enseignement d'excellence, l'aide administrative aux directeurs de l'enseignement fondamental est devenue une réalité. Cette aide était une demande légitime de leur part depuis longtemps. Elle est phasée sur trois ans et vient en soutien aux directeurs pour leur permettre de développer le volet pédagogique des plans de pilotage.

En outre, dans la foulée de l'aide administrative, les directions de l'enseignement fondamental bénéficieront de l'arrivée de nouveaux ordinateurs administratifs, qui sont aussi des outils indispensables pour mener à bien leurs tâches. Je suis bien consciente que la carte blanche a été signée par les directeurs de l'enseignement secondaire, mais je tenais à préciser cet aspect.

Concernant plus particulièrement les directeurs du secondaire, je signale que, depuis mon arrivée, j'ai rencontré à de nombreuses reprises les associations de directeurs et les secrétaires de direction pour discuter de différents dossiers. Je les ai rencontrés pour discuter des titres et fonctions; à chaque fois que des assouplissements ont été menés, ils l'ont été en concertation autant avec les représentants des directeurs de l'enseignement officiel que ceux de l'enseignement libre qui signent la carte blanche.

Je les ai également rencontrés au sujet de la certification par unités d'acquis d'apprentissage (CPU). Cela fait un an et demi que nous visitons des écoles qui appliquent la CPU et que des réunions avec les écoles qui allaient passer des options de base groupées (OBG) en CPU ont été organisées. À chaque fois, directeurs et enseignants sont présents et concertés, et le vadémécum a été rédigé en fonction de leurs retours du terrain.

Pour ce qui est des épreuves externes certificatives, nous avons à chaque fois rencontré les différentes directions avant la sécurisation et l'établissement du calendrier des épreuves. Certes, il n'était pas toujours facile de concilier les exigences émanant de l'enseignement primaire et celles du secondaire puisque les réalités ne sont pas toujours les mêmes. Cependant, nous nous y employons et des rencontres sont encore prévues à ce sujet. Voilà pour ce qui a été fait!

Concernant les différents dossiers évoqués dans la carte blanche, je ne pourrai pas tous les citer, mais je tenterai d'en évoquer un maximum. Les directeurs mentionnent deux dossiers en cours, qui sont intimement liés: le plan de pilotage et ce que nous appelons entre nous le décret «Charge». Pour les plans de pilotage, nous sommes toujours dans les temps pour soumettre le projet au vote dans le courant du mois de juillet. Les écoles font déjà l'objet d'un accompagnement par les pouvoirs organisateurs sur ces plans de pilotage, car le décret datant de 2015 fixait déjà les grandes balises, alors que le futur décret ajustera certaines choses. Les informations sur les plans de pilotage sont claires.

En revanche, le décret «Charge» n'étant pas encore voté, nous n'avons pas pu donner des éléments d'information suffisants aux directeurs d'écoles, qui reviennent vers nous avec des questions, notamment à propos de l'arrivée des deux heures de pratiques collaboratives. Dans mon courrier de réponse, je mets à plat tous ces éléments que nous comptions communiquer à l'ensemble des acteurs après les prochaines réunions prévues avec les syndicats et les pouvoirs organisateurs. Les directeurs obtiendront donc les informations grâce à ce courrier de réponse, mais également par voie officielle.

Nous savons à présent que le décret «Charge» ne rentrera pas en vigueur avant 2019, comme nous l'avons longuement évoqué en réunion de commission l'année dernière. Je comprends que ces éléments, qui manquent parfois de clarté, génèrent chez les directeurs une certaine inquiétude. Je rappelle que la Pacte pour un enseignement d'excellence a la particularité d'être une réforme qui n'est pas un plan de route construit et finalisé. Cette réforme est en chantier et demande d'être négociée à chaque étape. Il est donc difficile dans ces conditions de prévoir avec certitude ce qui se passera dans les années à venir. Nous travaillons en quelque sorte à flux tendu et je conçois fort bien que cette manière de faire est compliquée pour les directions, aussi au moment de gérer la fin de l'année ou la rentrée scolaire. Raison pour laquelle nous allons veiller à fournir les informations factuelles relatives au décret «Charge» le plus rapidement possible.

J'en viens au décret relatif aux titres et fonctions. Comme l'a régulièrement rappelé M. Henquet, ce décret fonctionnera pour la première fois à plein régime lors de la prochaine rentrée scolaire. Depuis le début de cette année, nous avons émis plusieurs circulaires d'ajustement: à titre d'exemple, la circulaire n° 6409 du 20 octobre 2017 permet d'assouplir la procédure et d'éviter de rééditer des procès-verbaux de carence en cas d'extension de charge, notamment. D'autres améliorations sont à l'étude pour alléger au maximum ces procédures.

Dans le courrier que j'adresserai aux directeurs, je leur suggère de nous proposer d'autres pistes de solutions. Prenons le cas des procédures d'embauche. Dans le cadre des assouplissements,

nous avons autorisé les directeurs à passer par un appel à candidatures, comme cela se faisait avant, en lieu et place d'utiliser Primoweb, et de ce fait ne consulter que les candidats qui répondent à cet appel. Cette suggestion avait été formulée par les directeurs et nous l'avons suivie. Nous sommes bien entendu ouverts à toute autre proposition.

Au sujet d'autres dossiers évoqués, des informations sur le règlement général sur la protection des données (RGPD), qui nous est imposé par l'Union européenne, seront largement envoyées aux écoles, dans la circulaire de rentrée. De leur côté, les réseaux ont déjà effectué ce type de travail. Il est clair qu'aujourd'hui, nous ne souhaitons pas mettre la pression sur les écoles. D'autres acteurs, d'autres employeurs sont dans la même situation que nous; l'application de cette réglementation prendra un peu de temps.

Ensuite, je rappelle que le gouvernement a validé le financement des conseillers en prévention dès janvier 2019. C'est un point que le courrier évoquait. Certaines tâches pourront être remplies par ces conseillers en prévention et seront financées, ce qui pourra soulager les directeurs.

Par ailleurs, avant de conclure, Mme Vandorpe évoquait la situation des DOA. Je rencontre régulièrement les directeurs de DOA, tout comme les autres directeurs. Je n'ai aucune objection à organiser des rencontres plus spécifiques. Dans ce cas précis, il est vrai que la mise en œuvre du tronc commun dans les DOA sera sans doute un peu différente des écoles qui ont les six années en secondaire. Je peux donc m'engager à les rencontrer sans problème.

Enfin, ce courrier de réponse aux directeurs leur fait une proposition très concrète. Depuis le début de la législature, nous avons instauré au cabinet un groupe de travail informel pour les directeurs du fondamental. Ces directeurs peuvent être consultés pour avis sur des points précis, comme c'est le cas pour les différents dossiers que j'ai cités tout à l'heure; ils sont régulièrement invités, tous les deux-trois mois, à des réunions qui constituent autant d'échanges informels sur la manière dont ils vivent leur établissement et les enjeux du quotidien.

Évidemment, je suis toute disposée à installer ce même type de groupe de travail avec les directeurs de l'enseignement secondaire. Dans l'enseignement fondamental, il s'agit d'un groupe de travail interréseau. Il peut en être également ainsi pour le secondaire. C'est d'ailleurs ma proposition. Si celle-ci emporte leur consentement, je ne manquerai pas de convoquer une première réunion le plus rapidement possible, sur les sujets qu'ils désirent aborder. Mais je répète que certains mois de l'année – juin, début juillet et septembre – sont particulièrement compliqués pour le faire. Avec la pénurie s'y surajoutant parfois à d'autres moments de l'année, nous nous rendons bien compte que les réponses à apporter doivent dépasser les seules tâches administratives. Nous avons régulièrement ce débat. Dès les premières réunions bouclées, je ne manquerai pas de revenir vers vous avec des propositions concrètes.

Le message que je souhaite faire passer à ces directeurs consiste à leur dire que mon cabinet, d'ailleurs en majeure partie composé d'anciens directeurs d'école, comprend réellement la situation qu'ils vivent au quotidien. Nous mettons tout en œuvre pour améliorer leur situation. Nous ne pouvons cependant pas arriver avec tous les changements prévus dans le Pacte finalisés jusqu'au dernier carat. Pour certains dossiers, par exemple la CPU, nous sommes au cœur d'expériences pilotes exigeant parfois certains ajustements ou des assouplissements. Je leur fais toutefois confiance dans leur gestion des équipes pédagogiques et dans leur souplesse.

M. Laurent Henquet (MR). – Madame la Ministre, j'ai cru comprendre que les quatre députés qui ont pris la parole vous ont interrogée sur des cas concrets et sur les efforts que vous devez consentir. Vous n'y avez pas répondu. Nous restons un peu sur notre faim.

Vous êtes revenue sur votre action que j'ai d'ailleurs soutenue quand je la trouvais bonne, comme dans le cas de l'aide administrative aux directeurs de l'enseignement primaire. Vous avez rencontré les directeurs pour les titres et fonctions et, pourtant, le courrier date bien de ce lundi. Ils savaient qu'ils avaient bénéficié antérieurement d'une aide administrative et n'ignoraient pas que vous les aviez rencontrés. Manifestement, c'est la preuve que vos démarches ne suffisent pas. Concrètement, si l'on demande aux directeurs d'école s'ils se sentent entendus par la ministre, ils répondent que vous donnez l'impression de les entendre, mais que le suivi fait défaut. Ne pouvez-vous pas faire en sorte que les directeurs soient effectivement écoutés?

Par ailleurs, vous n'ignorez pas que le Groupe interdisciplinaire de recherche sur la socialisation, l'éducation et la formation (GIRSEF) a publié cette semaine un cahier intitulé «*École: 30 ans de réformes inabouties?*». Je vous propose de méditer sur les conclusions de ses auteurs qui écrivent: «Les critiques exprimées sur le terrain révèlent souvent l'irréalisme et l'impréparation des réformes qui mettent en place des choses difficilement praticables minant ainsi la légitimité pragmatique ou fonctionnelle du changement».

Je pense que les directeurs ont effectivement l'impression que vous êtes à l'écoute, mais pas de façon suffisamment active. Je vous invite à l'être davantage. Vous gagnerez en crédibilité et en confiance,

M. Dimitri Legasse (PS). – Madame la Ministre, je vous serai reconnaissant de bien vouloir nous transmettre le courrier que vous adresserez en réponse aux directeurs concernés. La probléma-

tique de l'aide à apporter aux directeurs revient très régulièrement en commission de l'Éducation. Nous connaissons leur rôle essentiel, aussi bien pour la bonne santé d'une école que pour son organisation. Entre la charge administrative et leurs responsabilités pédagogiques, autant de charges difficiles, mais l'ingéniosité et l'improvisation dont ils font preuve pour remplir leur mission constituent souvent leur réponse. Vous nous avez informés, Madame la Ministre, que vous aviez déjà procédé à une augmentation de l'aide administrative, avec un effort budgétaire conséquent. Néanmoins, il faudra encore d'autres mesures. Nous y reviendrons en commission de l'Éducation.

Mme Barbara Trachte (Ecolo). – Le métier de directeur d'école est crucial pour l'amélioration de notre système scolaire. Les écoles dans lesquelles des choses positives se produisent, celles qui parviennent à remplir leur rôle d'ascenseur social, celles qui créent des projets intéressants, sont toutes des écoles dans lesquelles les membres de l'équipe pédagogique se mettent en mouvement ensemble. De plus, si une équipe fonctionne bien, c'est parce qu'il y a un bon chef d'équipe. Le rôle des directeurs d'école est donc fondamental.

Au-delà de ces aspects liés au statut des enseignants, c'est aussi le timing de ce coup de gueule qui doit vous interpeller, Madame la Ministre, sur la mise en œuvre du Pacte pour un enseignement d'excellence. Le GIRSEF répète depuis 20 ans que l'adhésion des acteurs de l'enseignement aux réformes est au moins aussi importante que les réformes elles-mêmes. À la veille de la mise en œuvre des réformes, il reste encore énormément de travail à accomplir pour que les acteurs de l'enseignement, directions d'école comme enseignants, y adhèrent.

Mme Mathilde Vandorpe (cdH). – Je suis d'accord avec les dernières réflexions de Mme Trachte. Les membres de la commission de l'Éducation, la ministre et les enseignants et directeurs d'école, qui sont très motivés, engagés et passionnés, ont tous pour objectif commun le bien de nos élèves. Nous voulons tous les former à devenir des citoyens responsables. Pour y parvenir, il faut bien sûr prévoir les moyens matériels et humains nécessaires pour les encadrer correctement.

8 Prises en considération

M. le président. – L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de décret visant l'organisation de la reconnaissance du sport cérébral en Communauté française, déposée par MM. Destexhe, Destrebecq, Dodrimont et Lecerf (doc. 638 (2017-2018) n° 1). Je vous propose d'envoyer la proposition de décret à la commission de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. (*Assentiment*)

L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de résolution relative aux allocations d'études pour les étudiants de la Communauté française qui effectuent leurs études dans un établissement d'enseignement supérieur d'un pays limitrophe, déposée par Mmes Lecomte et Potigny, M. Bracaval, Mme Durenne, M. Henquet, Mme Warzée-Caverenne et M. Evrard (doc. 640 (2017-2018) n° 1). Je vous propose d'envoyer la proposition de résolution à la commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Médias. (*Assentiment*)

L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de résolution visant à renforcer et élargir la vaccination contre le papillomavirus humain (HPV), déposée par M. Brotchi, Mmes Louvigny, Durenne et Brogniez et M. Godfriaux (doc. 643 (2017-2018) n° 1). Je vous propose d'envoyer la proposition de résolution à la commission de la Culture et de l'Enfance. (*Assentiment*)

L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de résolution visant l'exonération des droits de diffusion dus à la RTBF pour la Coupe du monde 2018 de la FIFA, déposée par MM. Dodrimont et Patrick Prévot, Mme Salvi, M. Evrard, Mmes Tillieux et Vandorpe, MM. Maroy et Doulkeridis (doc. 645 (2017-2018) n° 1). Je vous propose de l'examiner ce jour, comme décidé en début de séance. L'examen aura lieu juste avant celui de la proposition de modification du règlement. (*Assentiment*)

9 Projet de décret modifiant le décret sur les services de médias audiovisuels coordonné le 26 mars 2009 (doc. 630 (2017-2018) n°s 1 à 4)

9.1 Discussion générale

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet de décret.

La discussion générale est ouverte.

M. Culot, rapporteur, se réfère à son rapport écrit.

Mme Salvi, rapporteuse, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à M. Patrick Prévot, rapporteur.

M. Patrick Prévot, rapporteur. – Votre commission des Médias a examiné les 29 et 30 mai 2018 le projet de décret modifiant le décret sur les services de médias audiovisuels coordonné du 26 mars 2009. Elle m'a chargé de vous en faire le rapport, ce que je vais m'employer à faire sans